



Doc. 15592
11 octobre 2022

Pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de recommandation, à la fin du paragraphe 2.2, ajouter les mots suivants:

«en vertu du droit international des réfugiés».

Déposé par:

FRIDEZ Pierre-Alain, Suisse, SOC
BOER Margreet, De, Pays-Bas, SOC
KROSS Eerik-Niiles, Estonie, ADLE
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC

1. 2022 - Quatrième partie de session

